



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Date de convocation :  
29 mars 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 6  
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :  
29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

**Étaient présents** : M. SALAK, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

**Avaient donné pouvoir** : Mme FOURNIER à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme THIAULT, M. MEUNIER à Mme BROSSIER, Mme BUREAU à Mme PIGEAT, M. BAUGÉ à M. GRANGETAS et M. DA ROCHA à M. KOCH.

**Étaient absents ou excusés** : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **044-2024 - ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – EXERCICE 2023**

#### **5.6. Exercice des mandats locaux**

M. GATTEFIN présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L 2120-20, L 2123-23 et L 2123-24,

Vu l'article L 2123-24-1-1 du CGCT créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019,


Considérant que l'article susvisé mentionne qu'un état des indemnités de toute nature, perçues par les membres des conseils municipaux au titre de tout mandat et de toute fonction exercée doit être présenté tous les ans au conseil municipal avant l'examen du budget,

Considérant que cet état doit également mentionner les remboursements de frais aux élus,

Cet état a été présenté à la commission « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement Economique » du 26 mars 2024.

Sur information du Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

Nom et prénom du conseiller	Fonction	indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal (montant brut) - Année 2023		
		Indemnités de fonction	remboursements de frais (kilométriques, repas, séjours ...)	Avantage en nature (véhicule, logement ...)
Monsieur Alain BLIAUT	Adjoint au Maire	11 081,82 €	NEANT	NEANT
Madame Elvire CLEMENT	Adjoint au Maire	11 081,82 €	NEANT	NEANT
Madame Béatrice FOURNIER	Adjoint au Maire	11 081,82 €	NEANT	NEANT
Monsieur Christian GATTEFIN	Adjoint au Maire	11 081,82 €	NEANT	NEANT
Madame Nicole HUBERT	Adjoint au Maire	11 081,82 €	NEANT	NEANT
Monsieur Christian JOLY	Adjoint au Maire	11 081,82 €	NEANT	NEANT
Monsieur Jean-Louis SALAK	Maire	27 704,58 €	NEANT	NEANT
Madame Annie VAN DE WALLE	Adjoint au Maire	11 081,82 €	NEANT	NEANT

 Le Maire,

**Jean-Louis SALAK**



La secrétaire de Séance,



**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://cito.yens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : M / Avril / 2024